

AFFAIRE N° 17. - Acquisition d'un terrain situé à Saint-François, appartenant à l'Association des Pupilles de l'Ecole Publique.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 5 ha, 34 a, 50 ca, situé à Saint-François en vue de la constitution d'une réserve foncière.

Ce terrain a fait l'objet d'une proposition de vente pour le prix de 11 000 000 de Frs CFA, conforme à l'estimation des Domaines.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ce terrain, pour le prix de 11 000 000 de Frs CFA.

La dépense correspondante sera prélevée sur l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. PICARD. - S'agit-il de l'ancien terrain de la Giroday ?

LE MAIRE. - Oui.

M. PICARD. - Il y a également une bâtisse conséquente sur le terrain.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

In
Saint-Jean de 27 Mars 1971
Sous le sceau
de Secrétaire Général
signé : B. Baret

son copie certifiée conforme
à l'original des archives
Financières
M. Rodier